

Questions-réponses sur l'annulation du salon Habitat-Jardin 2020

Le 28 février 2020, le Conseil fédéral a interdit les événements majeurs en Suisse et n'a cessé de renforcer cette interdiction dans le cadre de la propagation continue du virus Covid-19. Cela vaut également pour Habitat-Jardin 2020. Pour les exposants, les partenaires et les visiteurs, nous avons résumé ici les questions et les réponses les plus importantes.

Questions générales

Habitat-Jardin 2020 aura-t-il lieu ?

Le salon Habitat-Jardin 2020 ne pourra pas se dérouler comme prévu du 18 au 22 mars 2020 en raison de l'interdiction d'organiser des manifestations émise par le Conseil fédéral.

Le salon Habitat Jardin 2020 sera-t-il reporté ?

MCH Group a fait tout son possible pour reporter le salon Habitat-Jardin 2020 à une date ultérieure. Lors de nombreuses discussions avec Beaulieu SA, le propriétaire des halles d'exposition à Lausanne, une tentative a été faite pour trouver une nouvelle date pour l'événement. Malheureusement, les discussions ont révélé qu'aucune date convenable n'a pu être trouvée. Ceci, ainsi que le durcissement constant des mesures adoptées par le Conseil fédéral, a finalement conduit le groupe MCH à décider qu'il n'était pas opportun de reporter l'événement et que l'annulation d'Habitat-Jardin 2020 était donc définitive. L'annulation définitive a été annoncée le 20 mars 2020.

Qu'est-ce que le coronavirus ou COVID-19 ?

Sur le site web suivant, vous trouverez des informations et des conseils de l'OMS sur les coronavirus (COVID-19). Ce site web est régulièrement mis à jour : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Questions et réponses pour les exposants

Que signifie l'annulation pour moi ?

En signant le contrat d'exposant, vous acceptez le règlement des exposants et le règlement général de fonctionnement de MCH Group. Conformément au règlement des exposants (art. 23) (avec une disposition correspondante dans le règlement général - voir art. 13), MCH peut annuler une exposition si celle-ci ne peut avoir lieu pour des raisons dont MCH n'est pas responsable. Dans ce cas, MCH sera libéré de ses obligations d'organisation de l'événement, et vous n'aurez aucun droit à l'encontre de MCH pour l'organisation de cet événement, ni pour la résiliation du contrat, ni pour une compensation. Les paiements déjà effectués vous seront remboursés après déduction des frais déjà engagés par MCH en rapport avec l'exposition annulée. Nous examinons actuellement tous les coûts liés à l'exposition annulée.

MCH Group a-t-il une offre de bonne volonté ?

Nous sommes conscients que la situation actuelle est très difficile pour toutes les personnes concernées - et nous le sommes aussi. Au début du mois d'avril 2020, tous les exposants ont reçu par courrier une lettre de notre part contenant un aperçu de notre offre de bonne volonté et des informations sur la manière de procéder.

Quand vais-je connaître le montant précis qui me sera remboursé ?

Nous examinons actuellement tous les coûts liés à l'exposition annulée afin de déterminer le montant total qui sera déduit des paiements effectués par les exposants conformément au règlement des exposants. Nous vous contacterons avec des informations individuelles supplémentaires au plus tard fin avril 2020.

Serai-je remboursé des frais que j'ai déjà payés à des tiers ?

Non, les services commandés à des tiers sont exclusivement basés sur la relation entre les parties qui ont conclu le contrat. MCH ne remboursera aucun frais à cet égard.

Où puis-je trouver tous les documents et règlements relatifs aux contrats ?

En signant le contrat d'exposant, vous avez également accepté le règlement des exposants et le règlement interne de MCH. Vous trouverez les deux documents en format PDF sur le site web d'Habitat-Jardin à l'adresse <https://www.habitat-jardin.ch/exposants>.

J'ai des questions ou une préoccupation concernant la procédure, à qui puis-je m'adresser ?

L'équipe d'Habitat-Jardin est à votre disposition. Vous pouvez également nous envoyer vos questions ou commentaires par email à info@habitat-jardin.ch.

J'ai déjà distribué des billets à des clients, vais-je être remboursé ?

MCH Group tient également compte des forfaits de billets dans son offre de bonne volonté. Les billets achetés directement par les visiteurs sur le site web ont déjà été entièrement remboursés par le moyen de paiement utilisé.

Quelle est la prochaine étape avec Habitat-Jardin ?

Au cours des prochaines semaines, MCH Group analysera le concept d'Habitat-Jardin avec des représentants des exposants, des partenaires, des associations et des groupes de visiteurs et élaborera des propositions pour l'avenir du salon.

Questions et réponses des visiteurs

J'ai déjà acheté un billet, puis-je le rendre ? Puis-je récupérer mon argent ?

Oui, vous pouvez annuler votre billet acheté et récupérer la totalité du prix d'achat. Pour traiter votre annulation, veuillez nous contacter par courrier électronique à ticketing@messe.ch ou par téléphone à notre ligne d'assistance pour la billetterie au +41 58 206 34 10

J'ai saisi mes données personnelles lors de l'enregistrement de mon billet ou de mon invitation. Comme l'exposition est annulée, je souhaite que mes données soient supprimées. Comment faire ?

Pour la suppression de vos données en rapport avec l'enregistrement de vos billets, veuillez nous contacter par e-mail à ticketing@messe.ch ou par téléphone à notre ligne d'assistance à la billetterie au +41 58 206 34 10

J'ai réservé un vol/un train/une chambre d'hôtel pour me rendre à Habitat-Jardin. Est-ce que MCH me remboursera les frais d'annulation ?

Non, MCH ne remboursera aucun frais d'hébergement ou de voyage, ni aucun frais d'annulation associé.

Fournisseur de services de questions-réponses

Qu'advient-il des commandes déjà passées par les exposants ?

MCH procédera à un inventaire des commandes déjà passées individuellement pour chaque prestataire de services. Si vous recevez des questions des exposants sur les frais d'annulation de commandes déjà passées, veuillez les transmettre à votre personne de contact chez MCH.